

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre du mois de septembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, ARNAUD Florent, AGUES Nicolas, SALGUES Marie, SUCHET David.

EXCUSES : BOREL Jérôme procuration à MOULY Josette, DELRIEU Agnès procuration à SALGUES Marie.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n°4

Objet : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLU DE LA COMMUNE DE SERVANT

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2024 prescrivant l'élaboration du PLU ;

Considérant qu'en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ;

Considérant que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Servant, conçu jusqu'à l'horizon 2037, repose avant tout sur l'engagement de la commune en faveur du renforcement de son attractivité résidentielle, en lien avec les opportunités portées par le projet de mine de lithium à Echassières.

Il se décline plus précisément en 4 axes stratégiques, non hiérarchisés, complémentaires et indissociables :

- Axe 1 : Une attractivité résidentielle à conforter ;
- Axe 2 : Une attractivité économique et touristique à consolider ;
- Axe 3 : Un cadre de vie et un équilibre écologique à préserver ;
- Axe 4 : Une résilience territoriale à construire.

Considérant que le projet de PADD a été débattu et qu'il n'appelle pas de remarques particulières ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

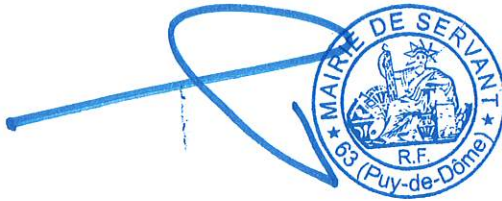
Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Servant,

Vote : pour 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN

Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Arnaud", written in a cursive style.